

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

Savoir. Surprendre.

GUIDE DE STAGE

STAGE III – HIVER 2025



INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES PED1041

Baccalauréat d'éducation au préscolaire
et d'enseignement au primaire
Département des sciences de l'éducation

Ce document a été élaboré par :

Léna Bergeron et Lise-Anne St-Vincent, à partir des travaux d'Annie Presseau, Christine Lebel et Sylvie Veillette

Ce document a été révisé et mis à jour par :

Anderson Araújo-Oliveira et Geneviève Boisvert

Ont aussi contribué à ce document :

Sylvie Beaudoin, Sandra Chiasson-Desjardins, Josiane Caron, Danièle Hébert, Gilles Hotte, Yolande Lacharité, Nancy Mimeault, Denise Paquette, Katya Pelletier, Mylène Quessy et Chantal Thiffault

Mise en garde

Ce document est la propriété de l'UQTR. Étant donné qu'il constitue un document pédagogique associé à la progression de la personne stagiaire dans un cours de stage et que les grilles d'évaluation ne constituent pas la seule évaluation à ce cours, **toute reproduction est formellement interdite**, et les grilles d'évaluation demeurent confidentielles.

Chère personne enseignante associée,

Au nom du département des sciences de l'éducation de l'UQTR, je vous remercie grandement d'accueillir une personne stagiaire dans votre classe. Votre rôle est essentiel dans la préparation de la relève, considérant l'importance de la formation pratique pour permettre à la personne stagiaire de mobiliser dans l'action en classe les apprentissages effectués tout au long de son cheminement universitaire. Dans cette perspective, nous souhaitons établir avec vous une collaboration enrichissante.

Si, au cours du stage, vous vous interrogez sur le déroulement, le rôle de formateur-trice ou toute autre question concernant l'accompagnement de votre personne stagiaire, nous vous invitons à communiquer avec la personne superviseure qui l'encadrera en stage III. Toutefois, si tel est votre désir, vous pourrez nous contacter, par courriel, à l'adresse qui suit : rps.bepep@uqtr.ca. Nous échangerons avec vous avec plaisir.

Pour vous soutenir dans votre rôle, nous mettons à votre disposition le **Guide de stage** et la **Grille d'observation et d'évaluation**. Dans le guide, vous trouverez diverses indications, dont l'approche privilégiée dans la **progression de la prise en charge**, les **compétences de la personne enseignante associée**, et les **gestes et comportements attendus des partenaires** impliqués dans le stage.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site de l'UQTR. De plus, il est possible de remplir la grille d'observation et d'évaluation dans un formulaire interactif. Pour accéder à ces documents, il faut indiquer dans une barre de recherche www.uqtr.ca/stage/enseignement. Il faut ensuite cliquer sur « Éducation au préscolaire et enseignement au primaire » puis sur le stage concerné dans « Guides et documents de stage » du menu de gauche. Pour toute difficulté liée à l'accès à ces documents, veuillez communiquer avec madame Lisa-Marie Lemire, agente de stage au BEPEP, à l'adresse suivante : stage.bepep@uqtr.ca.

En stage III, l'accent est mis non seulement sur la capacité à bien penser un enseignement et à le piloter adéquatement, mais également sur la prise en compte des élèves et du groupe-classe pour intervenir en fonction d'eux (notamment par la prise en compte des obstacles potentiels à l'apprentissage, de leurs réactions pendant l'enseignement, de leurs progressions, de la dynamique de groupe, du climat d'apprentissage, etc.). De plus, le stage III est une occasion pour la personne stagiaire de poursuivre le développement de ses compétences professionnelles dans l'action, tout en bénéficiant d'un soutien de la part d'une personne enseignante associée expérimentée. Vos rétroactions sont donc essentielles, tout comme les

occasions que la personne stagiaire aura de s'exercer dans ce contexte de formation pratique supervisé.

Le stage III représente, pour la personne stagiaire, une première prise d'autonomie professionnelle. Merci de jouer ce rôle de mentor déterminant!

Si vous avez des questions ou que vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Anderson Araújo-Oliveira, Ph. D.

Professeur titulaire

Responsable pédagogique des stages BEPEP

Département des sciences de l'éducation | UQTR

Rps.bepep@uqtr.ca

Geneviève Boisvert, Ph.D.

Spécialiste en sciences de l'éducation | Formation en milieu de pratique

Département des sciences de l'éducation | UQTR

Rps.bepep@uqtr.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. STAGE III : INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES	6
DESCRIPTION OFFICIELLE	6
INTENTIONS ET FORMAT	6
2. DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS	8
CALENDRIER DE STAGE	8
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	8
PROGRESSION DANS LA PRISE EN CHARGE	10
3. ATTENTES À L'ÉGARD DE LA PERSONNE STAGIAIRE	13
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	13
ATTITUDES PROFESSIONNELLES	13
GESTES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS	15
4. RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE STAGIAIRE	17
ÉTHIQUE RELATIVE AU LIEN DE PARENTÉ	17
CODE D'ÉTHIQUE DES PERSONNES STAGIAIRES EN ENSEIGNEMENT	17
VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	20
5. ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE STAGIAIRE PAR LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	21
COMPÉTENCES DE LA PERSONNE ENSEIGNANTE ASSOCIÉE	21
COMPÉTENCES DE LA PERSONNE SUPERVISEURE UNIVERSITAIRE	25
GESTES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS DES PARTENAIRES	30
6. SITUATIONS PARTICULIÈRES	33
PRÉSENCES AUX SÉMINAIRES DE STAGE	33
CARACTÉRISTIQUES DU CONTEXTE DE STAGE	33
PRÉSENCE DANS LA CLASSE DU MILIEU DE STAGE	33
SUPLÉANCE EN STAGE	34
DIFFICULTÉS À DÉMONTRER LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT ATTENDU	34
ARRÊT VOLONTAIRE DU STAGE PAR LA PERSONNE STAGIAIRE	35
ARRÊT DU STAGE PAR DES AUTORITÉS MÉDICALES	35
7. COORDONNÉES DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA FORMATION AU BÉPEP	36
ANNEXE : GRILLES DE CHEMINEMENT AU BÉPEP	37

1. STAGE III : INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES

DESCRIPTION OFFICIELLE

Assumer une prise en charge significative de la classe et en mesurer les exigences. Prise en compte de l'hétérogénéité du groupe classe tant dans les planifications que dans les interventions.

Séminaires pré et poststages : Conception et planification d'interventions pédagogiques qui intègrent tout à la fois les dimensions didactiques et celles relatives à la gestion de la classe. Analyse critique des interventions pédagogiques en fonction des apprentissages réalisés par les élèves.

Stage dans le milieu scolaire : Prise en charge progressive du groupe-classe et mise en œuvre des principes de gestion en fonction des dynamiques particulières. Planifications anticipant des obstacles et présentant des défis pour l'ensemble des élèves. Évaluation des apprentissages des élèves.

Ce cours lié à l'exercice de la profession est dans la suite logique des cours centrés sur la médiation entre les savoirs et les interventions pédagogiques.

Compétences principales visées : Toutes les compétences professionnelles sont visées dans ce stage de 6 semaines.

Règlements pédagogiques particuliers : Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiant doit avoir réussi le TECFEE et avoir une moyenne minimale de 2,5/4,3.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions "S" (succès) et "E" (échec).

Préalable 1 :

PED1024 Stage II : interventions didactiques

Préalable 2 :

PRS1011 Activités et projets pédagogiques au préscolaire

Préalable 3 :

PRS1012 Fondements de l'éducation préscolaire

INTENTIONS ET FORMAT

Ce stage se déroule à la session d'hiver de la troisième année et a une durée de six semaines consécutives. L'annexe I présente la grille de cheminement du BEPEP (Campus de Trois-Rivières, de Drummondville et de L'Assomption).

À l'intérieur de cette période, la personne stagiaire doit assumer progressivement la prise en charge de la classe complète sous la responsabilité de la personne enseignante associée. Il s'agit d'au moins quinze jours entiers, dont sept consécutifs (vers la fin du stage). Ce stage se révèle important considérant qu'il permet une première prise d'autonomie professionnelle.

Ce stage s'inscrit dans une continuité où la personne stagiaire, au fil des quatre années de formation à l'enseignement, développera de manière progressive les compétences et les attitudes professionnelles nécessaires à l'exercice de sa profession.

2. DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

CALENDRIER DE STAGE

Une rencontre collective avant le stage (29 novembre 2024)

Deux séminaires avant le stage (13 décembre 2024 de 12h à 15h et de 15h30 à 18h30)

Six semaines consécutives : du 6 janvier au 14 février 2025

→ Prise en charge d'au moins 15 jours entiers, dont 7 consécutifs

→ Deux visites de supervision (à planifier avec la personne superviseure)

Un séminaire à la mi-stage (24 janvier 2025)

Un séminaire après le stage (21 février 2025)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les activités se déroulent selon trois phases : préstage, stage et après-stage.

1) Phase préstage

Une **rencontre collective obligatoire** a lieu plusieurs semaines avant le début du stage. Au cours de cette rencontre animée par la personne responsable pédagogique des stages et par la personne agente de stage, les personnes stagiaires sont informées des démarches à faire quant à leur placement et auprès de la personne enseignante associée, des modalités du stage et des exigences (notamment par rapport à ce qui était attendu au stage précédent).

Des **séminaires préparatoires au stage obligatoires** permettent de prendre connaissance des exigences générales et des exigences spécifiques à la personne superviseure (plan de cours, guide de stage, travaux attendus). Les séminaires sont également une occasion d'analyser leur niveau actuel de développement de compétences, de réfléchir à leurs défis en vue du stage, et d'identifier des stratégies à mettre en place pour soutenir leur développement professionnel.

Une **rencontre avec la personne enseignante associée** est à planifier par la personne stagiaire. Elle permet de faire connaissance avec les personnes du milieu scolaire, de commencer à créer un lien de confiance avec la personne enseignante associée et d'échanger sur les attentes respectives. Il s'agit également d'une occasion pour prendre connaissance des règlements et du fonctionnement de l'école et de la classe, et pour convenir de la planification générale de son stage (agenda de stage) avec la personne enseignante associée (horaire, tâches, contenus et compétences anticipés pendant la période du stage, caractéristiques du groupe d'élèves, ressources matérielles et humaines disponibles, etc.).

2) Phase de stage en milieu de pratique

La **participation de la personne stagiaire à l'ensemble des activités** de la personne enseignante associée est souhaitable, tout comme la **présence en classe** de la personne stagiaire en tout temps, et ce, pendant l'ensemble des semaines du stage. La **prise en charge du groupe-classe** se fait de façon graduelle et sous la supervision de la personne enseignante associée. Pour respecter le but et les objectifs généraux de ce stage, la personne stagiaire doit **progressivement assumer seule** la prise en charge de la classe, à mesure que ses compétences s'élargissent. Cette prise en charge n'exclut pas totalement la présence de la personne enseignante associée en classe, puisque cette dernière poursuit son accompagnement à l'aide de ses observations ponctuelles. La personne enseignante associée, étant toujours responsable de sa classe, doit aussi être facilement accessible, en tout temps, en cas de besoin.

Pendant le stage, la personne superviseure assure le suivi de chaque personne stagiaire. En plus des rétroactions qu'elle fournit en cours de route grâce aux travaux exigés, elle réalise **deux visites de supervision** préalablement planifiées avec la personne stagiaire et la personne enseignante associée en tenant compte des contraintes d'horaire des différents acteurs. Les supervisions de stage sont une occasion de faire une objectivation de l'évolution et du cheminement professionnel de la personne stagiaire, et d'identifier les forces, aspects à améliorer et défis importants à relever pour la suite du stage. Lors de la visite de supervision, la personne superviseure consulte la planification écrite d'une situation d'enseignement-apprentissage, et observe le pilotage et la supervision du mode de fonctionnement de la classe. Elle rencontre ensuite la personne stagiaire, en triade avec la personne enseignante associée. Au besoin, elle remplit le formulaire de rétroaction.

La supervision d'une personne stagiaire doit se faire en présentiel, et elle ne peut se faire lorsque les élèves sont censés être avec un spécialiste (anglais, musique, éducation physique, etc.). De même, la personne stagiaire doit avoir la charge du groupe complet au moment de la supervision. Afin de permettre une meilleure appréciation de la qualité de l'enseignement et de la gestion de classe par la personne stagiaire, il est demandé que la personne enseignante associée ne soit pas dans la classe au moment de la supervision. De plus, dans le cas des intervenants qui assurent un suivi particulier et régulier auprès d'élèves identifiés, il est demandé qu'ils n'interviennent pas auprès des autres élèves du groupe-classe, ni au moment de la supervision, ni pendant les prises en charge, sauf pour l'élève ou les élèves dont ils ont la responsabilité.

Un **séminaire mi-stage obligatoire** est également prévu afin de permettre aux personnes stagiaires d'objectiver les apprentissages réalisés jusqu'à maintenant, et afin de préparer les dernières semaines de stage.

3) Phase d'après-stage

Un **séminaire obligatoire** ou encore une **rencontre après-stage individuelle** permet l'objectivation des apprentissages réalisés par la personne stagiaire, en plus de permettre également l'identification des forces, des aspects à améliorer et, le cas échéant, des défis importants en vue de cibler des stratégies pour le stage suivant.

PROGRESSION DANS LA PRISE EN CHARGE

L'approche privilégiée est inspirée des travaux en enseignement stratégique¹. En ce sens, elle vise une prise en charge graduelle du groupe-classe et des autres facettes de la tâche d'une personne enseignante au préscolaire ou au primaire.

La modélisation (explicite)

[Stage III – approximativement la première semaine]

Au cours de la première phase du processus d'apprentissage de la personne stagiaire, c'est la personne enseignante associée qui assume les différentes facettes de la tâche, alors que la personne stagiaire l'observe et prend des notes. La personne enseignante est encouragée, pendant les périodes libres, l'heure du dîner ou après l'école, à répondre aux questions de la personne stagiaire et à rendre explicites et accessibles ce qui l'amène à prendre telle ou telle décision, etc. C'est cette explicitation qui permettra à la personne stagiaire de bien comprendre le « quoi? », le « comment? », mais aussi et surtout le « pourquoi? » et le « quand? » qui se cachent derrière ses différentes pratiques professionnelles. Cette phase se déroule principalement pendant la première semaine, mais aussi à chaque nouvelle « première » : première situation d'évaluation, première rencontre avec l'équipe niveau ou l'équipe cycle, etc.

Lors de la phase de modélisation du stage, la personne stagiaire devrait :

- avoir planifié et animé une activité de présentation (premier jour de stage);
- avoir observé activement la personne enseignante associée et les élèves dans différentes situations;
- avoir amorcé l'établissement d'un lien avec les élèves en réalisant des actions concrètes;
- avoir géré des périodes de transition (déplacements, toilettes, absences);
- avoir supervisé le travail des élèves;
- avoir pris en charge quelques périodes d'enseignement (généralement planifiées par la personne enseignante associée).

Lors de la phase de modélisation du stage, la personne enseignante associée devrait :

¹ Tardif, J. (1992). *Pour un enseignement stratégique*. Montréal : Éditions Logiques.

- avoir rencontré quotidiennement la personne stagiaire afin de lui expliquer ses pratiques professionnelles liées à sa maîtrise du contenu, à sa planification, à son enseignement, à sa gestion de classe, à son utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC);
- avoir observé la personne stagiaire en action, avoir fourni de la rétroaction sur les premières expériences de pilotage et sur la gestion de classe en construction, et la soutenir dans sa démarche d'analyse réflexive.

La pratique guidée

[Stage III – approximativement la deuxième et la troisième semaine de stage]

La deuxième phase du processus est la pratique guidée. Au cours de cette phase, qui peut être plus ou moins longue selon le niveau de difficulté du groupe ou encore en fonction des forces, aspects à améliorer et des défis de la personne stagiaire liés aux compétences qu'elle doit développer, s'opère graduellement le changement de garde. Au début de cette phase, la personne enseignante associée assume principalement la responsabilité du groupe et des autres tâches, alors qu'à la fin, c'est la personne stagiaire qui devient l'actrice principale.

Comme le nom l'indique, cette période de transition se doit d'être guidée. Il s'agit d'accompagner la personne stagiaire et de lui fournir régulièrement de la rétroaction sur son enseignement, mais aussi sur les situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation qu'elle a élaborées, sur son attitude et ses comportements avec les autres collègues de l'école, sur ses recherches d'information concernant des élèves ayant des besoins particuliers, etc.

Cette objectivation régulière du geste professionnel, dans ses diverses dimensions, est aussi facilitée par les échanges avec la personne superviseure lors des visites de supervision.

Lors de la phase de pratique guidée du stage, la personne stagiaire devrait :

- avoir pris en charge plusieurs périodes d'enseignement;
- avoir observé activement lors des moments où elle n'est pas en prise en charge;
- avoir géré les périodes de transition (déplacements, toilettes, absences), supervisé et dirigé le travail des élèves, leur avoir fourni de la rétroaction, être intervenue pour le bon fonctionnement de classe.

Lors de la phase de pratique guidée du stage, la personne enseignante associée devrait :

- avoir rencontré quotidiennement la personne stagiaire afin de lui fournir de la rétroaction sur les planifications écrites (avant leur mise en œuvre);
- avoir observé régulièrement la personne stagiaire en action et avoir fourni des rétroactions sur le pilotage et sur la gestion de classe;
- avoir soutenu la démarche d'analyse réflexive;

- avoir rencontré à la mi-stage la personne stagiaire pour faire le point sur ses forces, les aspects à améliorer et les défis, et sur les stratégies à mettre en place pour la suite du stage (à l'aide de la grille d'observation et d'évaluation).

La pratique autonome

[Stage III – approximativement de la quatrième à la sixième semaine]

Cette dernière phase du processus d'apprentissage de la personne stagiaire est celle attendue au cours des dernières semaines de stage. La personne stagiaire a alors suffisamment eu l'occasion de développer ses compétences professionnelles en étant accompagnée pour dorénavant les déployer sans l'aide de la personne enseignante associée. Même si le rôle de la personne enseignante associée est plus effacé et que sa présence dans la classe n'est pas requise comme c'était le cas lors de la phase de pratique guidée, son rôle consiste principalement à valider les choix et les actes professionnels de la personne stagiaire, et à lui fournir ponctuellement de la rétroaction et des occasions d'objectiver sa pratique. La personne enseignante associée, étant toujours responsable de sa classe, doit être facilement accessible, en tout temps, en cas de besoin.

Lors de la phase de pratique autonome, la personne stagiaire devrait :

- avoir pris en charge des journées complètes, dont certaines consécutives;
- avoir géré les périodes de transition (déplacements, toilettes, absences), supervisé et dirigé le travail des élèves, leur avoir fourni de la rétroaction, être intervenue pour le bon fonctionnement de classe;
- avoir observé activement lors de la reprise graduelle de sa classe par la personne enseignante associée.

Lors de la phase de pratique autonome du stage, la personne enseignante associée devrait :

- avoir rencontré quotidiennement la personne stagiaire afin de lui fournir de la rétroaction sur les planifications (avant leur mise en œuvre);
- avoir observé ponctuellement la personne stagiaire en action et avoir fourni des rétroactions sur le pilotage et sur la gestion de classe;
- avoir soutenu la démarche d'analyse réflexive;
- avoir rencontré vers la fin du stage la personne stagiaire pour faire le point sur ses forces, aspects à améliorer et défis importants (à l'aide de la grille d'observation et d'évaluation).

3. ATTENTES À L'ÉGARD DE LA PERSONNE STAGIAIRE

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La personne stagiaire doit développer et démontrer certaines compétences professionnelles. Les treize compétences² définies par le Ministère de l'Éducation sont ciblées dans ce stage.

- C1 - Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
- C2 - Maitriser la langue d'enseignement
- C3- Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
- C4- Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
- C5- Évaluer les apprentissages
- C6- Gérer le fonctionnement du groupe-classe
- C7- Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
- C8- Soutenir le plaisir d'apprendre
- C9- S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
- C10- Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
- C11 - S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
- C12- Mobiliser le numérique
- C13 - Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

ATTITUDES PROFESSIONNELLES

La personne stagiaire doit adopter des attitudes professionnelles. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

Acceptation de la critique : être capable de recevoir des commentaires et des remarques pour améliorer son travail; adopter une attitude qui facilite le partage des connaissances avec la personne enseignante associée et les autres acteurs du milieu scolaire; manifester un questionnement concernant sa façon d'être comme future professionnelle en enseignement et par rapport à sa maîtrise du contenu, sa façon d'intervenir auprès des élèves, ses choix pédagogiques.

Assiduité et respect des engagements et des échéanciers : assurer une présence active

² Les chiffres correspondent aux compétences telles que décrites dans le document :: Référentiel de compétences professionnelles : profession enseignante (Gouvernement du Québec, 2020).

régulière et soutenue à l'endroit où des obligations sont à remplir; faire ce que la personne stagiaire s'est engagée à faire ou ce qui lui a été demandé, et ce, dans les délais prescrits; tenir compte des différentes tâches (aménagement, matériel à préparer, rencontres de planification et de rétroaction, etc.) pour déterminer l'heure d'arrivée et l'heure du départ de l'école; organiser son travail de façon à satisfaire les exigences de qualité et d'efficacité; arriver en classe bien préparée afin d'offrir un enseignement et un accompagnement de la meilleure qualité possible.

Autonomie et débrouillardise : se prendre en charge, se responsabiliser face à ses tâches de façon à poser les actions au moment opportun, proposer ou entreprendre une tâche par soi-même, anticiper ce qu'il y a à faire et se mobiliser.

Bienveillance, protection et sécurité : adopter un comportement permettant de veiller au bien-être des élèves et de leur famille, adopter un comportement permettant de veiller à la sécurité de tous (pour soi et pour les autres).

Habilités sociales liées à la communication : saluer les différentes personnes côtoyées, se présenter aux autres, amorcer et maintenir une conversation avec de nouvelles personnes, adopter une position d'écoute, manifester de la sensibilité à l'interlocuteur, inviter l'autre à partager ses intérêts, ne pas interrompre une conversation en cours.

Jugement : être en mesure de justifier ses décisions et ses actions face à un ensemble de faits en considérant le contexte.

Maitrise de soi : être capable de faire face à des situations particulières de sang-froid, sans adopter une attitude trop émotive ou trop défensive. Par exemple : gestion du stress, de l'anxiété, de la colère, etc.

Proactivité et initiative : aller au-devant des besoins et démontrer de la curiosité en regard des tâches de la profession, réussir à résoudre un problème nouveau et imprévu en utilisant ses propres moyens, introduire de la nouveauté dans les tâches et dans la résolution de problèmes.

Sens des responsabilités : reconnaître sa part de responsabilité dans les difficultés rencontrées, le cas échéant (son rôle sur la motivation, le choix de stratégies d'enseignement, son niveau de préparation, sa maîtrise du sujet, etc.).

Tenue professionnelle et présentation de soi : adopter la tenue générale conforme aux règles du milieu de pratique, prendre soin de son hygiène personnelle par considération pour les autres.

GESTES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Milieu universitaire

- Participer à la rencontre collective et aux séminaires prévus à l'horaire à l'Université;
- Vérifier régulièrement ses courriels UQTR afin de connaître les diverses informations sur le déroulement du stage et afin d'être en mesure d'y donner suite avec promptitude;
- Déposer les travaux à remettre sur le portail de cours ou envoyer par courriel à la personne superviseure (selon la modalité convenue), au fur et à mesure;
- Aviser le plus rapidement possible la personne superviseure lorsqu'un problème important se présente ou lors d'une absence (personne stagiaire ou enseignante);
- Faire approuver par la personne superviseure toute modification au cadre préétabli;
- Conserver une photocopie ou une copie numérique de la grille d'observation et d'évaluation de la personne enseignante associée.

Milieu scolaire

- Rencontrer la personne enseignante associée pour discuter des objectifs de formation du stage, des attentes respectives, de l'agenda et des modalités de réalisation du stage;
- Rencontrer la direction d'école si cela s'avère possible (ou autre personne-ressource déléguée);
- Participer activement à la vie quotidienne de la classe et prendre conscience des modalités de fonctionnement de la personne enseignante associée;
- Observer et analyser les situations d'enseignement-apprentissage pilotées par la personne enseignante associée;
- Concevoir et planifier à l'écrit des situations d'enseignement-apprentissage en intégrant les principes didactiques et pédagogiques acquis jusqu'à ce jour, et en tenant compte de la réalité de la classe d'accueil et des élèves qui la composent;
- Soumettre ses planifications écrites idéalement 48 heures à l'avance à la personne enseignante associée;
- Prendre la charge complète du groupe-classe (après avoir convenu des modalités avec la personne enseignante associée) :
 - en pilotant des situations d'enseignement-apprentissage et en enseignant idéalement chacune des matières au programme;
 - en évaluant la progression des élèves dans les compétences et savoirs au programme;
 - en assurant une gestion pédagogique et disciplinaire de la classe.
- Participer aux diverses activités et tâches placées sous la responsabilité de la personne enseignante associée;
- Effectuer quotidiennement, autant que possible avec la contribution de la personne enseignante associée, une analyse réflexive (objectivation) de sa pratique et des principaux événements de la journée afin d'en dégager toute la signification possible et des pistes de réinvestissement pour les journées suivantes;

→ S'intégrer à l'équipe-école et à la vie de l'école.

4. RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE STAGIAIRE

ÉTHIQUE RELATIVE AU LIEN DE PARENTÉ

La personne stagiaire reconnaît que pour assurer le plus d'objectivité possible dans la relation entre la personne enseignante associée et la personne stagiaire, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un lien privilégié (de parenté ou autre) entre les deux. On entend par lien de parenté, toute personne qui serait le conjoint de la personne stagiaire, le père, la mère, le frère, la sœur, l'oncle, la tante, le conjoint de fait qui cohabite avec le père ou la mère de la personne stagiaire, ainsi que les enfants dudit conjoint de fait. Pour la même raison, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un tel lien privilégié entre la personne stagiaire et un membre de la direction de l'école, sauf si la personne stagiaire est en mesure de démontrer qu'un tel lien n'est pas préjudiciable en raison, par exemple, de la taille de l'école, de l'absence de rapports hiérarchiques entre le membre de la direction et la personne enseignante associée, etc. Il est également interdit d'être jumelé avec une personne enseignante associée qui entretient une relation d'amitié ou de collégialité avec la personne stagiaire, ou avec l'un ou l'autre des parents de la personne stagiaire.

La personne stagiaire s'engage à :

Porter à la connaissance de la personne agente de stage tout lien privilégié susceptible d'entacher l'objectivité de sa relation avec la personne enseignante associée ou avec la direction de l'école où le stage est effectué. Dans le cas où ce lien ne serait pas déclaré, la personne stagiaire se trouve automatiquement en échec au stage pour manquement à la compétence 13 et au code d'éthique de la personne stagiaire en enseignement.

CODE D'ÉTHIQUE DES PERSONNES STAGIAIRES EN ENSEIGNEMENT³

Préambule

La personne stagiaire en enseignement, tout comme la personne enseignante en exercice, accomplit un travail d'influence dans le développement intégral des élèves et l'émergence des repères qui les guideront.

Tout comme la personne enseignante en exercice, la personne stagiaire a des responsabilités envers les élèves, les collègues de travail, les parents, les établissements d'éducation et la société. Elle doit agir dans le respect de valeurs fondamentales telles que l'équité, la confidentialité et la solidarité. De plus, elle doit prendre des décisions et des actions en fonction des principes énoncés dans le présent code.

³ Le document original a été conçu et rédigé par Lise-Anne St-Vincent, professeure au Département des sciences de l'éducation, avec la participation de Claudia Lauzière, agente de stage du Bureau de la formation pratique des maîtres (mai 2020).

1. Principes concernant les élèves

La personne stagiaire s'engage à :

- Accueillir les élèves et éviter toute forme de discrimination à leur égard fondée, par exemple, sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la condition sociale, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap;
- Créer et mettre en place des conditions psychopédagogiques et didactiques favorables à l'apprentissage et à la réussite des élèves;
- S'assurer du caractère professionnel de ses interventions et des liens qu'elle entretient avec les élèves, lesquels doivent être limités au lieu de stage et être approuvés par des personnes répondantes (autorité responsable de l'établissement, personne enseignante associée);
- Agir avec justesse et compréhension dans le respect de la dignité et l'intégrité des élèves;
- Faire preuve de prudence lors de la communication de ses propres convictions philosophiques, politiques ou religieuses ou ses opinions personnelles sur des sujets sensibles;
- Aider les élèves à développer des comportements en accord avec les valeurs de l'école québécoise, visant notamment la construction d'un monde plus démocratique, pacifique, écologique et solidaire;
- Signaler à la personne enseignante associée ou à l'autorité responsable de l'établissement tout cas potentiel d'abus sexuel, physique et psychologique;
- Préserver la confidentialité de tous les renseignements recueillis sur les élèves;
- Obtenir les autorisations écrites de l'élève et du parent ou du détenteur de l'autorité parentale selon la procédure en vigueur dans l'établissement avant de procéder à toute forme d'enregistrement auprès des élèves;

2. Principes concernant les parents ou les détenteurs d'autorité parentale

La personne stagiaire s'engage à :

- Être à l'écoute des parents ou détenteurs de l'autorité parentale et donner des conseils avec l'approbation de personnes répondantes d'un point de vue professionnel dans l'intérêt de l'élève;
- Reconnaître le droit des parents à la consultation sur le bien-être et les progrès de l'élève, par le biais des moyens reconnus;
- Informer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale de l'enseignement donné et du suivi scolaire de l'élève;
- Respecter la vie privée de la famille et préserver la confidentialité de tous les renseignements recueillis;
- Faire preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans toutes les communications et interventions avec les parents ou détenteurs de l'autorité parentale.

3. Principes concernant les collègues de travail et la profession

La personne stagiaire s'engage à :

- Respecter la vision d'enseignement et les interventions de la personne enseignante associée et des intervenants de l'établissement;
- Chercher et proposer une collaboration avec la personne enseignante associée, les autres intervenants de l'établissement et les différents partenaires;
- S'ouvrir aux points de vue des autres collègues et les respecter;
- Établir des liens respectueux et favoriser des relations harmonieuses avec les collègues;
- S'assurer d'avoir un consentement écrit des collègues avant de conserver ou d'utiliser leur matériel;
- Adopter des comportements, des attitudes et des propos avec les collègues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, qui préservent la confiance, la crédibilité, la dignité et les valeurs de la profession enseignante et du système d'éducation.

4. Principes concernant les établissements d'éducation

La personne stagiaire s'engage à :

- Respecter les règlements, politiques, objectifs et valeurs des établissements;
- Respecter les modalités et les rôles décrits dans le guide de stage;
- Respecter le code de vie (tenue vestimentaire, horaire, etc.) en vigueur dans l'établissement d'enseignement qui l'accueille;
- Respecter les règles collectives de bonne conduite et du bon ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la classe ou de l'école, et travailler à instaurer un climat de respect propice à l'étude et à la communication;
- Utiliser un langage oral et écrit de qualité, que ce soit dans son enseignement ou dans tout autre contexte de communication avec les personnes œuvrant dans les établissements;
- Respecter la confidentialité de tout rapport ou document institutionnel;
- S'abstenir de diffuser auprès des élèves, du personnel de l'école ou du personnel de l'université des informations pouvant porter préjudice à un ou plusieurs établissements ou aux personnes et ressources y œuvrant;
- Respecter les biens des établissements et ne pas les utiliser à son profit ou à son usage personnel;
- S'abstenir de toute sollicitation directe ou indirecte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, de faveurs, services ou avantages pour soi ou pour une autre personne;
- Présenter et justifier, à la demande des autorités pédagogiques, les méthodes, les outils et les orientations psychopédagogiques et didactiques sur lesquels elle fonde ses activités d'enseignement;
- Collaborer avec les autorités des établissements.

5. Principes concernant la société

La personne stagiaire s'engage à :

- Favoriser le respect des droits humains et des libertés fondamentales;
- Promouvoir les valeurs de la société démocratique, notamment le respect de l'autre, la liberté, la justice, l'égalité, l'équité et l'intégrité;

- Favoriser les activités qui développent un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance à la collectivité;
- Manifester par ses paroles et ses gestes, le respect des lois et règlements qui protègent le bien-être des élèves, de leur famille et de la communauté.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

La Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé prévoient des dispositions particulières quant à la vérification des antécédents judiciaires des personnes qui sont appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs et celles régulièrement en contact avec eux. Parmi ces personnes se retrouvent les personnes stagiaires.

L'article 261.0.2 de la loi laisse aux centres de services scolaire et aux établissements d'enseignement privés la possibilité de procéder à la vérification des antécédents judiciaires de leurs personnes stagiaires. Par ailleurs, les centres de services scolaire et les établissements d'enseignement privés sont responsables de l'application des mesures législatives concernant cette vérification et demeurent maîtres de leur procédure au regard de la mise en place des modalités d'application. Cela signifie qu'à la demande du centre de services scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé où les personnes stagiaires réalisent leur stage, ces derniers devront transmettre une déclaration qui porte sur leurs antécédents judiciaires. C'est aussi au centre de services scolaire ou à l'établissement privé qu'il revient de déterminer l'existence ou non d'un lien entre l'antécédent judiciaire et la fonction à exercer ou susceptible d'être exercée au sein du centre de services scolaire ou de l'établissement privé.

Il est à noter que les personnes étudiantes auront également à faire cette déclaration pour l'obtention de leur brevet d'enseignement.

Démarches de la personne stagiaire

Dès qu'une personne stagiaire a eu la confirmation de sa place de stage dans un milieu scolaire, il lui est conseillé de s'informer auprès de la direction d'école des modalités d'application de la vérification des antécédents judiciaires. Certains centres de services scolaire fournissent maintenant, sur leur site Internet, des informations à ce sujet. Il est également possible de consulter un exemple du formulaire de Déclaration relative aux antécédents judiciaires sur le site des stages en enseignement.

Aussi, il importe de mentionner que la personne stagiaire peut faire une démarche auprès de la personne responsable du dossier des antécédents judiciaires au centre de services scolaire ou à l'établissement privé pour lui fournir des observations ou renseignements pouvant être considérés dans l'analyse de sa situation, le cas échéant.

5. ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE STAGIAIRE PAR LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

COMPÉTENCES DE LA PERSONNE ENSEIGNANTE ASSOCIÉE⁴

Six compétences de la personne enseignante associée doivent être déployées dans le cadre de la formation d'une personne stagiaire :

- Soutenir le développement de l'identité professionnelle de la personne stagiaire en fonction du cheminement qui lui est propre et des objectifs formels de la formation à l'enseignement.
- Guider la personne stagiaire dans le développement des compétences professionnelles par l'observation rigoureuse, la rétroaction constructive et l'évaluation continue et fondée.
- Guider la personne stagiaire dans l'apprentissage des pratiques d'enseignement susceptibles d'actualiser les orientations ministérielles de la formation des élèves.
- Aider la personne stagiaire à poser un regard critique sur sa pratique.
- Interagir avec la personne stagiaire avec respect et de manière à établir un climat d'apprentissage et une relation de confiance de nature professionnelle.
- Travailler de concert avec les différents intervenants universitaires et, particulièrement, avec la personne superviseure.

[1] Soutenir le développement de l'identité professionnelle de la personne stagiaire en fonction du cheminement qui lui est propre et des objectifs formels de la formation à l'enseignement.

D'entrée de jeu, mentionnons que la compétence en matière de développement de l'identité professionnelle de la personne stagiaire exige l'adhésion aux valeurs de notre société ainsi que le respect de la langue française. En ce sens, la personne enseignante soutient la personne stagiaire dans ses efforts pour améliorer la maîtrise de la langue à l'oral et à l'écrit, et elle stimule sa fierté de s'exprimer correctement en toute occasion. Cela nécessite qu'elle manifeste elle-même cette fierté dans son agir professionnel. De plus, la personne enseignante soutient la personne stagiaire dans son cheminement vers l'autonomie professionnelle tout en facilitant son intégration dans la classe, l'école et la profession et, particulièrement, en l'invitant à coopérer aux équipes de travail dont elle fait elle-même partie. Elle démontre son engage-

⁴ Ces six compétences et leur description sont tirées de Portelance, L., Gervais, C., Lessard, M. et Beaulieu, P. (2008). *La formation des enseignants associés et des superviseurs universitaires. Rapport de recherche. Cadre de référence*. Déposé à la Table MELS – Universités, Québec. Afin de maintenir l'uniformité, une reformulation a été faite de manière à utiliser les expressions « personne enseignante associée », « personne superviseure », « personne stagiaire », « personne enseignante », « personne étudiante » et « personne formatrice ».

ment à agir comme formatrice de la personne stagiaire en ayant une compréhension appropriée du processus d'apprentissage d'une future personne enseignante ainsi que du développement cognitif et socioaffectif de ses élèves. Consciente de la nécessité d'entretenir un rapport dynamique aux savoirs, elle fait preuve d'ouverture aux idées et aux connaissances, et d'une capacité à se comporter et à s'exprimer consciemment comme un porteur de savoirs, principalement des savoirs susceptibles de répondre aux besoins particuliers de la personne stagiaire. Elle adapte ses interventions au parcours accompli par cette dernière, l'encourage à construire son identité de personne enseignante de façon créative et lui démontre sa confiance en sa capacité de dépassement professionnel. En somme, tout en respectant les attentes universitaires, elle adopte une approche différenciée dans l'exercice de son rôle auprès de la future personne enseignante.

[2] Guider la personne stagiaire dans le développement des compétences professionnelles par l'observation rigoureuse, la rétroaction constructive et l'évaluation continue et fondée.

Les principales activités formelles d'une personne enseignante associée comprennent l'observation, la rétroaction et l'évaluation, lesquelles nécessitent la capacité à analyser une pratique d'enseignement. Les observations de la personne enseignante associée s'inscrivent dans les orientations de la formation à l'enseignement, la professionnalisation et l'approche culturelle, et elles concernent les manifestations des différentes compétences professionnelles. Cela signifie que la personne formatrice tient compte du sens accordé à chacune des compétences. Ses observations en classe et dans l'école sont suffisamment nombreuses et pertinentes pour permettre à la personne stagiaire de se sentir soutenue dans sa volonté de faire des progrès. De plus, lors des rencontres de rétroaction, ses propos comprennent des commentaires et des questions ayant pour but de guider la personne stagiaire dans le développement des compétences professionnelles, que ce soit par rapport à la planification de son enseignement, l'amélioration de ses interventions didactiques et pédagogiques en classe, la collaboration avec les personnes enseignantes ou les parents, ou tout autre aspect du développement professionnel d'une future personne enseignante. Demander à la personne stagiaire de verbaliser ses raisons d'agir, d'identifier les aspects de son enseignement qui nécessitent une amélioration et de proposer des solutions aux situations problématiques constitue un moyen généralement efficace de l'aider à faire des progrès. Cette approche de la personne formatrice comprend également des pratiques évaluatrices, qui incitent la personne stagiaire à faire une régulation continue de ses stratégies d'enseignement. Il importe de ne pas perdre de vue que l'évaluation des apprentissages de la personne stagiaire concerne les compétences professionnelles. La personne enseignante associée est appelée à tenir compte de façon continue des manifestations du développement progressif de ces compétences. Au cours de ses échanges avec la personne stagiaire, elle fait référence à des indicateurs du niveau de développement à atteindre, et encourage la personne stagiaire à faire des progrès en l'aidant à identifier les aspects à consolider, les lacunes à corriger et les moyens d'y arriver.

[3] Guider la personne stagiaire dans l'apprentissage des pratiques d'enseignement susceptibles d'actualiser les orientations ministérielles de la formation des élèves.

La personne stagiaire a besoin de la personne enseignante associée pour mieux concrétiser ses apprentissages relatifs aux pratiques d'enseignement, qui s'inscrivent dans les visées ministérielles de la formation des élèves. Cette compétence relative au développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire demande à la personne enseignante associée de demeurer ouverte aux changements en éducation, et réceptive aux résultats des recherches sur l'apprentissage et l'enseignement. La personne enseignante associée encourage la personne stagiaire à lui présenter ses intentions d'enseignement et les méthodes qu'elle se propose d'utiliser. Elle lui offre de l'épauler dans l'opérationnalisation de ses intentions et propositions novatrices, tout en lui rappelant de toujours viser les apprentissages des élèves. La personne enseignante associée est porteuse et critique des orientations ministérielles de la formation des élèves. Elle permet à la personne stagiaire de mettre en relation les orientations actuelles avec celles qui existaient au moment où la personne stagiaire était elle-même une élève. Elle met aussi en lien ces orientations avec le contexte actuel de notre société.

[4] Aider la personne stagiaire à poser un regard critique sur sa pratique.

Afin d'aider la personne stagiaire à poser un regard critique sur sa pratique, la personne enseignante associée manifeste elle-même un agir réflexif, ce qui suppose de sa part la poursuite continue du développement de ses compétences comme personne enseignante. Elle adopte une approche réflexive de son enseignement et de son rôle de personne formatrice de future personne enseignante. En cohérence avec cette attitude, elle incite la personne stagiaire à s'interroger sur ses croyances, ses théories personnelles, ses pratiques d'enseignement et leur impact sur les progrès des élèves. Elle s'intéresse aux savoirs que la personne stagiaire a acquis dans le milieu universitaire et l'incite à faire des liens entre ces savoirs formalisés, sa pratique et ses savoirs expérientiels. La personne enseignante encourage la personne stagiaire à partager ses expériences et à les enrichir par la distance réflexive, associée au désir de perfectionnement et de dépassement. La personne stagiaire apprend ainsi progressivement à identifier les caractéristiques de son enseignement, les progrès qu'elle fait, les aspects à améliorer et les moyens d'y arriver. En lui faisant poser un regard critique sur sa pratique professionnelle, la personne enseignante associée l'aide à mieux se connaître, à découvrir son style d'enseignement et à forger son identité de personne enseignante.

[5] Interagir avec la personne stagiaire avec respect et de manière à établir un climat d'apprentissage et une relation de confiance de nature professionnelle.

Dans ses relations avec la personne stagiaire, la personne enseignante associée fait preuve de respect et elle se préoccupe d'établir un climat propice aux apprentissages de la personne stagiaire. Elle cherche également à créer une atmosphère de confiance mutuelle dans leurs rapports professionnels. La personne enseignante associée établit avec la personne stagiaire une relation qui lui permet d'exercer pleinement son rôle de personne formatrice. Ce rôle se distingue de la relation d'amitié et de confiance tout autant qu'elle exclut la relation de pouvoir et d'autorité. Consciente d'être une mentore et une source d'inspiration pour la personne

stagiaire, sans se considérer pour autant comme un modèle d'excellence, la personne enseignante associée offre une formation adaptée aux besoins de celle dont elle a la responsabilité d'initier à la fonction enseignante. Encline à expliciter ses savoirs expérientiels et les mobiles de ses choix didactiques et pédagogiques, elle accorde la priorité à la création, sur le plan professionnel, d'une relation empreinte de respect mutuel et de transparence. Dans le contexte d'un stage, une compétence relative aux relations interpersonnelles et interprofessionnelles avec la personne stagiaire suppose aussi de reconnaître la valeur de ses idées tout en évaluant leur pertinence, et de solliciter ses opinions tout en l'invitant à soutenir son point de vue par une argumentation fondée. Le champ de cette compétence s'élargit aussi à la capacité de communiquer de manière efficace avec la personne stagiaire. Un enrichissement réciproque est même possible si la communication se déroule dans une atmosphère propice à un partage de savoirs. En effet, selon le cheminement de la personne stagiaire dans sa formation, la relation entre les deux partenaires peut s'inscrire dans la poursuite de buts communs, l'ouverture à l'apport de l'autre et la complémentarité des savoirs. Ce type de relation exige l'acceptation des différences et la capacité à porter un regard critique sur ses propres conceptions, représentations et pratiques. Une telle relation contribue au développement professionnel de la future personne enseignante, et même à celui de la personne enseignante associée.

[6] Travailler de concert avec les différents intervenants universitaires et, particulièrement, avec la personne superviseure.

Le travail en concertation de la personne enseignante associée et de la personne superviseure favorise la cohérence entre les interventions de l'une et de l'autre auprès de la personne stagiaire. Une formation cohérente de la personne stagiaire exige, entre autres, qu'une continuité soit assurée d'un milieu de formation à l'autre, c'est-à-dire entre les milieux universitaire et scolaire et entre les milieux de stage d'une année à l'autre. Cette continuité ne peut exister sans la collaboration entre les différentes personnes qui contribuent à la formation de la future personne enseignante. La personne enseignante est appelée à se renseigner sur les contenus et les objectifs des cours universitaires déjà suivis par la personne stagiaire, ainsi qu'à manifester sa volonté de les connaître le mieux possible afin d'être en mesure de soutenir la personne stagiaire dans l'établissement de liens entre ses savoirs théoriques et pratiques. Une attitude d'ouverture aux savoirs formels et la valorisation de leur pertinence peuvent s'avérer favorables au développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire. En outre, il va de soi que la concertation avec la personne superviseure s'impose du début à la fin du stage. Sans elle, les deux personnes formatrices de la personne stagiaire exercent leurs rôles respectifs de façon isolée et non complémentaire. La personne stagiaire est la première à s'en rendre compte et à le déplorer, se voyant obligée de déployer des efforts pour satisfaire aux attentes quelquefois incohérentes de l'une et de l'autre. La compétence relative à la collaboration en vue de la cohérence des interventions des acteurs de la formation de la personne stagiaire demande à la personne enseignante d'être animée par le ferme désir de viser avec la personne stagiaire l'atteinte des objectifs officiels de formation.

COMPÉTENCES DE LA PERSONNE SUPERVISEURE UNIVERSITAIRE⁵

La personne qui supervise doit déployer neuf compétences professionnelles regroupées autour de cinq domaines :

- L'approche différenciée de la formation de la personne stagiaire;
- Le développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire;
- L'approche intégrative de la formation de la personne stagiaire;
- Le climat d'apprentissage et de développement d'une communauté d'apprentissage;
- La collaboration.

Compétence relative à une approche différenciée de la formation de la personne stagiaire

[1] Tout en tenant compte des exigences universitaires, s'adapter au contexte de stage et à la personne stagiaire.

Une autre compétence de la personne superviseure se rapporte à une approche différenciée de la formation de la personne stagiaire et respectueuse des exigences universitaires. La capacité d'adaptation au contexte de stage et à la personne stagiaire correspond à celle de prendre en considération les caractéristiques de l'école, celles du ou des groupes d'élèves qui sont confiés à la personne stagiaire, la personnalité, les méthodes d'enseignement et les attentes de la personne enseignante associée, ainsi que les autres composantes matérielles et humaines de la situation d'apprentissage d'une future personne enseignante. Cette exigence à l'égard de la personne superviseure est d'autant plus difficile à satisfaire qu'il n'existe pas deux ensembles de composantes identiques. Par ailleurs, la personne superviseure peut développer cette compétence progressivement, étant en contact avec plusieurs stagiaires et plusieurs personnes enseignantes associées pendant une période de stage. Elle en vient à diversifier ses approches et à différencier ses interventions selon les particularités de la situation de formation et de leur combinaison. Elle agit avec le souci constant d'inciter la personne stagiaire à construire son identité de personne enseignante de façon créative dans le respect des attentes universitaires et avec le souci de s'adapter aux caractéristiques du milieu de stage. Les séminaires de stage sont particulièrement favorables à l'édification d'une identité collective forte, dans la mesure où le codéveloppement professionnel est encouragé par la personne superviseure.

⁵ Ces compétences et leur description sont tirées de Portelance, L., Gervais, C., Lessard, M. et Beaulieu, P. (2008). *La formation des enseignants associés et des superviseurs universitaires. Rapport de recherche. Cadre de référence*. Déposé à la Table MELs – Universités, Québec. Afin de maintenir l'uniformité, une reformulation a été faite de manière à utiliser les expressions « personne enseignante associée », « personne superviseure » et « personne stagiaire ».

Compétence relative au développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire

Guider la personne stagiaire dans le développement des compétences professionnelles par l'observation rigoureuse, la rétroaction constructive et l'évaluation continue et fondée.

Le soutien au développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire requiert une observation rigoureuse, une rétroaction constructive et une évaluation continue et fondée. À cette fin, la personne superviseure utilise sa capacité d'analyse des pratiques enseignantes. À l'instar de la personne enseignante, mais avec un bagage expérientiel et des connaissances qui lui sont propres, la personne superviseure guide la personne stagiaire dans la planification de son enseignement, la soutient dans le développement d'un jugement professionnel fondé et l'oriente vers des pistes d'amélioration de ses pratiques d'enseignement ou de solution à des situations problématiques diverses. Ses interventions comprennent, entre autres, le questionnement de la personne stagiaire, qui porte celle-ci à maintenir un regard critique sur ses actions et à approfondir le sens de ses choix didactiques et psychopédagogiques. Une bonne connaissance des orientations de la formation des élèves ainsi que des moyens de les actualiser est indispensable. Il en est de même pour les contenus des programmes scolaires et les méthodes d'enseignement les plus appropriées. En outre, l'apport au développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire exige qu'une attention soit portée à tous les aspects de la fonction enseignante et, à cette fin, que la personne superviseure étende son champ d'observation et d'intervention à tout ce qui se passe en sa présence, que ce soit dans l'école ou pendant les rencontres en séminaire. Elle dispose de plus des travaux écrits produits par la personne stagiaire comme outil lui permettant de poser un regard avisé sur le parcours de cette dernière et de l'aider à autoréguler ses stratégies d'apprenante. La personne superviseure, au contact de situations de stage diversifiées, développe la capacité à capter rapidement les points saillants de la pratique professionnelle de la personne stagiaire. Elle peut se référer à une pluralité d'éléments dont la variété lui permet d'adopter une vision large et pluridimensionnelle de la pratique enseignante. Elle se distancie naturellement de la dynamique de la classe et peut ainsi émettre un point de vue impartial, enrichi par les savoirs qu'elle a accumulés au fil de ses expériences de supervision. Ayant une représentation précise des attentes de l'Université à l'égard de la personne stagiaire, son regard évaluatif est complémentaire à celui de la personne enseignante associée et s'appuie sur le point de vue de cette dernière. La personne superviseure possède des connaissances sur la formation universitaire de la personne stagiaire que la personne formatrice de terrain ne possède pas. Elle est invitée à les partager et, en ce sens, elle peut être considérée comme une personne-ressource auprès de la personne enseignante associée. À l'instar de la personne enseignante associée, son regard s'inscrit dans la perspective du développement professionnel de la personne étudiante. De plus, comme représentante de l'établissement universitaire, c'est à la personne superviseure qu'incombe la responsabilité institutionnelle de l'évaluation des apprentissages de la personne stagiaire, et celle de justifier les décisions prises conjointement avec la personne enseignante associée au sujet du développement des compétences

professionnelles de la future personne enseignante.

Compétences relatives à une approche intégrative de la formation de la personne stagiaire

[3] Établir et faire établir par la personne stagiaire des liens entre les savoirs formels et les savoirs expérientiels.

Une approche intégrative de la formation correspond au fait d'établir des liens entre ses savoirs formels et ses savoirs expérientiels et tout autant au fait d'inciter la personne stagiaire à établir de tels liens et à les verbaliser. Cette compétence se réfère à la capacité de la personne superviseure d'encadrer chaque personne stagiaire en tenant compte des orientations de la formation à l'enseignement, à savoir la professionnalisation et l'approche culturelle ainsi que des contenus d'enseignement et des objectifs de formation du programme universitaire. Plus précisément, cette compétence signifie qu'elle adapte ses interventions au niveau de formation de la personne stagiaire, aide cette dernière à décroquer ses savoirs théoriques et pratiques, à les organiser et les réorganiser de sorte à maintenir les uns et les autres en développement continu. Les rencontres postobservation et toutes ses interventions représentent une occasion pour la personne superviseure d'inciter la personne stagiaire à développer son habileté à recourir sciemment aux savoirs formalisés pour construire ses compétences, consolider sa pratique de l'enseignement et l'améliorer. Les séminaires sont généralement un lieu de partage d'expériences entre personnes stagiaires. À l'instigation de la personne superviseure, ce partage sert de prétexte à la reconstruction collective de connaissances théoriques afin de les rendre plus significatives et plus utiles en contexte d'enseignement. Inversement, à partir des savoirs expérientiels formulés par les personnes stagiaires, la personne superviseure apporte un éclairage sur les savoirs théoriques traités à l'université. Elle est la mieux placée pour aider la personne stagiaire à articuler consciemment et efficacement ses savoirs théoriques et ses savoirs expérientiels.

[4] Aider la personne stagiaire à se responsabiliser par rapport à sa pratique professionnelle.

Inciter la personne stagiaire à se responsabiliser par rapport à l'exercice de la profession enseignante, c'est aussi l'aider à développer une autonomie professionnelle et la capacité d'analyser sa pratique de l'enseignement au regard de la professionnalisation et de l'approche culturelle de l'enseignement. Cette compétence requiert une bonne compréhension du sens et de la portée des compétences professionnelles ainsi que la conscience de ses propres intentions de personne formatrice. La personne superviseure adopte une attitude d'ouverture aux changements qui touchent le domaine de l'éducation, elle invite la personne stagiaire à l'innovation pédagogique et elle l'encourage à prendre des initiatives, mais aussi à en exposer les fondements et les aboutissants. Elle lui démontre qu'elle a confiance en son potentiel et en sa capacité d'apprendre et de se dépasser. La construction progressive de l'identité professionnelle enseignante requiert une attitude responsable dans l'exercice de la profession, la conscience de son rôle dans la société et la réflexion sur ses actes professionnels. C'est pourquoi

la personne superviseure soutient chez la personne stagiaire l'autoanalyse de son agir professionnel et l'expression des moyens de l'améliorer, que ce soit à l'occasion d'une visite de supervision à l'école, au cours des séminaires ou en toute autre occasion. Cette attitude réflexive attendue de la personne stagiaire correspond à celle de la personne superviseure dans l'exercice de son rôle. En effet, il est essentiel que cette dernière maintienne elle-même un regard critique sur son agir professionnel.

Compétences relatives au climat d'apprentissage et au développement d'une communauté d'apprentissage

[5] Entretenir avec la personne stagiaire des relations personnelles et professionnelles empreintes de respect.

Une approche de la personne superviseure adaptée aux besoins de formation de la personne stagiaire ne conduit pas à une relation amicale avec la personne stagiaire. Par ailleurs, elle ne suscite pas, à l'opposé, la domination morale de la personne superviseure dans ses relations avec la personne stagiaire. La personne superviseure entretient plutôt une relation à caractère professionnel dans une atmosphère de confiance, de sorte à maintenir un climat favorable à l'apprentissage. Son rôle comprend de multiples facettes, mais il est souvent vu par la personne étudiante comme un évaluateur et même une menace à la réussite du stage. La personne superviseure évite d'alimenter cette vision négative. Elle est invitée à utiliser, au contraire, une approche caractérisée par l'empathie et l'ouverture aux idées de la personne stagiaire, et par un jugement professionnel fondé, exprimé avec tact et perspicacité de façon à soutenir la volonté de la personne stagiaire de s'améliorer. Elle prend soin de créer un climat de supervision propice à l'expression des points de vue, de souligner les réussites de la personne stagiaire et d'aborder ses difficultés comme une occasion d'apprentissage. En somme, elle est centrée sur les besoins de formation de la personne stagiaire.

[6] Créer les conditions nécessaires aux échanges professionnels entre personnes stagiaires en vue de la coconstruction de savoirs liés à la profession.

Le développement d'une communauté d'apprentissage nécessite la compétence à stimuler les échanges entre les personnes stagiaires et la coconstruction de savoirs professionnels. Lorsque la personne superviseure favorise les échanges professionnels entre personnes stagiaires, elle soutient le développement de leur capacité à analyser collectivement des situations pédagogiques. La compétence relative au développement d'une communauté d'apprentissage se réfère, entre autres, à la capacité de la personne superviseure à faire réfléchir collectivement les personnes stagiaires sur des situations problématiques abordées par l'une d'elles. La discussion et la confrontation des idées, alimentées par des savoirs théoriques et expérientiels, peuvent mener à des déséquilibres cognitifs, des questionnements, des affirmations et des incertitudes, des déconstructions et des reconstructions de savoirs. Ces échanges, auxquels participe la personne superviseure, peuvent se révéler comme une situation propice à la coconstruction de savoirs professionnels que les personnes stagiaires peuvent ajouter à leurs ressources. Ils permettent également à la personne superviseure de stimuler chez les la

personne étudiante un rapport dynamique et positif aux savoirs, qu'ils soient d'ordres didactique, psychopédagogique ou disciplinaire.

Compétences relatives à la collaboration

[7] Exercer un leadership collaboratif au sein de la triade.

Être compétent en matière de collaboration réfère, entre autres, à la capacité à exercer un leadership collaboratif au sein de la triade formée des deux personnes formatrices et de la personne stagiaire. Les visites de supervision sont l'occasion de rencontres entre les trois partenaires de la triade. La personne superviseure est invitée à formuler son point de vue sur l'évolution de la personne stagiaire dans une atmosphère qui, tout en faisant appel à la discussion constructive, lui permet d'exercer un certain leadership à titre de représentante de l'institution universitaire. Une identification collégiale des forces et des difficultés de la future personne enseignante est possible si la personne superviseure voit à ce que les interactions se déroulent de manière respectueuse et dans un climat de confiance. Les propos et les attitudes de la personne superviseure visent principalement l'investissement sérieux de la personne stagiaire dans le développement de ses compétences et l'engagement de la personne enseignante associée à la soutenir dans l'atteinte de cet objectif.

[8] Travailler en concertation avec la personne enseignante associée en vue d'une formation cohérente de la personne stagiaire.

Développer une compétence relative à la concertation avec la personne enseignante associée en vue d'une formation cohérente de la personne stagiaire s'avère une priorité dans le contexte d'une formation professionnelle. En effet, comme la future personne enseignante se trouve alternativement dans un contexte universitaire et dans un contexte scolaire, la cohérence des objets de formation ainsi que des attentes et du discours des personnes formatrices devient essentielle à une transition bidirectionnelle harmonieuse d'un contexte à l'autre. Cette compétence exige de la personne superviseure qu'elle soit à l'écoute de la personne enseignante associée, qu'elle démontre un intérêt véritable pour son point de vue de personne formatrice de terrain, et qu'elle en discute avec elle afin que le discours de l'une et de l'autre ne souffre pas d'un manque de cohérence en ce qui concerne le cheminement de la personne stagiaire. La personne superviseure fait preuve d'ouverture aux différences, étant consciente que la culture scolaire et la culture universitaire ont leurs particularités respectives.

[9] Développer avec la personne enseignante associée un rapport de coformation.

Relativement à la collaboration, le développement d'un rapport de coformation avec la personne enseignante associée représente un aspect important des relations interprofessionnelles qu'entretiennent les deux personnes formatrices de la personne stagiaire. La personne superviseure exerce une fonction de médiatrice de savoirs. Elle a une meilleure connaissance que la personne enseignante associée des contenus de l'enseignement universitaire et des compétences professionnelles que les différents cours visent à développer chez les futures personnes enseignantes. Inversement, la personne enseignante associée possède un riche

bagage de connaissances expérientielles sur l'école, les élèves et l'enseignement. Au cours de ses conversations ou de ses communications avec la personne enseignante associée, que ce soit par téléphone ou à l'école, la personne superviseure cherche à établir un climat d'échange susceptible d'améliorer sa connaissance du milieu de stage, mais aussi d'aider sa partenaire à mieux connaître et comprendre les notions théoriques que la personne stagiaire a abordées à l'université. Seul un climat de collégialité, d'ouverture aux apports de l'autre et de reconnaissance de la valeur de son expertise permet de créer et d'entretenir un rapport de coformation entre personnes formatrices.

GESTES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS DES PARTENAIRES

La personne enseignante associée

- S'assurer, avant que le stage ne commence et avec l'aide de la personne superviseure s'il y a lieu, de bien saisir l'ensemble des activités du stage et de convenir avec cette personne des modalités de collaboration;
- Garantir une présence continue à l'école pendant la période de stage. Dans le cas d'une tâche partagée, la personne enseignante suppléante ou qui partage la tâche de la personne enseignante associée, possédant elle aussi l'expérience requise pour assumer son rôle de formatrice, doit s'engager à poursuivre l'encadrement de la personne stagiaire;
- Rencontrer la personne stagiaire, au tout début du stage, pour communiquer ses attentes et l'inviter à en faire autant, l'initier au fonctionnement de sa classe, la renseigner sur les sujets de questionnement qui l'habitent et convenir avec elle de l'agenda et des modalités de réalisation du stage;
- Favoriser l'ouverture et les échanges sur des situations observées ou présentées par la personne stagiaire;
- Prendre connaissance des planifications présentées à l'écrit et suggérer des améliorations au besoin (il est possible de refuser à la personne stagiaire le droit d'enseigner aux élèves si la planification écrite ne lui a pas été remise de manière à recevoir des rétroactions ou si elle est jugée insatisfaisante);
- Observer discrètement (si possible sans intervention immédiate) lors des prises en charge afin d'être en mesure d'offrir une rétroaction quotidienne;
- Accompagner la personne stagiaire dans l'analyse réflexive (objectivation) de sa journée et de ses situations d'enseignement-apprentissage pilotées;
- Déléguer progressivement la responsabilité de la classe en se retirant vers la fin du stage pour laisser la personne stagiaire seule, sauf pour quelques moments d'observation ciblés (choisis par la personne enseignante associée ou demandés par la personne stagiaire);
- Échanger avec la personne superviseure en vue d'évaluer le niveau de développement des compétences de la personne stagiaire et afin de juger s'il est suffisant ou non;
- Remplir la grille d'observation et d'évaluation, et en discuter avec la personne stagiaire au milieu et à la fin du stage. Au terme du stage, la faire consulter par la direction et l'acheminer à la personne superviseure par courriel;

- Aviser le plus rapidement possible la personne superviseure lorsqu'un problème important se présente.

La personne superviseure de stage

- Participer aux rencontres de concertation;
- Renseigner, s'il y a lieu, les personnes enseignantes associées, en début de stage, sur l'ensemble des activités du stage et établir des modalités de communication et de collaboration;
- Clarifier les rôles et les responsabilités des différentes intervenantes;
- Préparer et animer les séminaires à l'Université;
- Expliquer les procédures relatives à la supervision en classe et les critères de réussite du stage;
- Assurer, tout au long du stage, l'encadrement de chaque personne stagiaire en fournissant de la rétroaction sur les différents travaux remis;
- Planifier le moment de supervision en présentiel de manière à ce que la personne stagiaire ait la charge du groupe complet, et en aucun cas alors que les élèves sont censés être avec un spécialiste (anglais, musique, éducation physique, etc.);
- Observer, lors des visites de supervision prévues au calendrier, le pilotage d'une période d'enseignement réalisée par la personne stagiaire;
- Rencontrer la personne enseignante associée, lors des visites de supervision, en triade avec la personne stagiaire pour faire une objectivation de son cheminement professionnel, pour discuter de l'évolution du travail de cette dernière et dans le but d'identifier les défis à relever pour la suite du stage, rencontre qui sera fixée en tenant compte des contraintes d'horaire des différents acteurs;
- Remplir, au besoin, le formulaire de rétroaction;
- Agir comme médiatrice et intermédiaire auprès des différents partenaires (la personne étudiante, la personne enseignante associée, la direction d'établissement, le milieu universitaire);
- Évaluer le niveau de développement des compétences pour chaque personne stagiaire à partir des travaux réalisés, des observations de la personne enseignante associée et des rencontres de supervision;
- Remplir la section finale de la grille d'observation et d'évaluation prévue pour traduire l'appréciation de la personne superviseure;
- Transmettre à la responsable des stages la grille d'observation et d'évaluation complétée par la personne enseignante associée ainsi que la section remplie par la personne superviseure.

La direction de l'établissement scolaire

- Favoriser l'accueil et l'intégration de la personne stagiaire dans l'école;
- Aller observer, si elle le souhaite, la personne stagiaire et la rencontrer à la fin du stage;

- Prendre connaissance de la grille d'observation et d'évaluation remplie par la personne enseignante associée;
- Ajouter, au besoin, des commentaires pertinents sur la grille.

6. SITUATIONS PARTICULIÈRES

PRÉSENCES AUX SÉMINAIRES DE STAGE

La présence aux séminaires est obligatoire puisqu'elle fait partie de l'évaluation du stage (C11 et C13). En cas d'absence non justifiée par un billet médical ou par une démonstration de force majeure à l'un ou l'autre des séminaires, la personne stagiaire ne pourra pas commencer son stage sans avoir au préalable pris entente avec la personne superviseure (et la personne responsable pédagogique des stages, si cela est pertinent), notamment quant aux travaux compensatoires à réaliser. L'absence non justifiée par un billet médical ou par une démonstration de force majeure au dernier séminaire entraîne également ce type d'impasse.

CARACTÉRISTIQUES DU CONTEXTE DE STAGE

La présence de la personne enseignante associée est nécessaire tout au long du stage. Une absence (planifiée ou non) qui se prolonge peut nécessiter un nouveau placement de stage. Il importe donc de contacter rapidement la personne superviseure de stage pour analyser la situation (et ultimement, la personne agente de stage en cas de relocalisation). La classe d'accueil au préscolaire devra compter au moins 12 élèves, et au primaire au moins 15 élèves, afin de favoriser, chez la personne stagiaire, le développement des compétences de gestion d'un groupe. Elle devra pouvoir prendre en charge un seul groupe d'élèves, complet et en entière autonomie. Elle devra également enseigner l'ensemble des matières scolaires. Si le contexte de stage ne correspond pas aux balises de placement énoncées, il faudra demander une autorisation à la personne responsable pédagogique des stages. Il est aussi possible de réaliser un stage lorsque la personne enseignante associée est engagée pour un contrat de 80 % et qu'elle partage le temps restant avec une autre enseignante (20 %). Il importe de prendre entente avec cette dernière et de vérifier son ouverture quant aux prises en charge de la personne stagiaire. La personne enseignante associée demeure la seule responsable de l'évaluation de la personne stagiaire.

PRÉSENCE DANS LA CLASSE DU MILIEU DE STAGE

La présence de la personne stagiaire en classe en tout temps est exigée. Elle doit prévenir la personne enseignante associée de toute période d'absence et en informer la personne superviseure le plus tôt possible. Au-delà d'une journée d'absence pour des raisons de santé, un billet médical est demandé et la reprise des journées de stage suivantes est imposée. Les modalités de reprise sont déterminées conjointement par la personne superviseure et la personne enseignante associée.

En stage III, la personne stagiaire peut participer à des formations avec la personne

enseignante associée. Au-delà de deux journées de formation pendant les jours de classe (hormis les journées pédagogiques), la reprise des journées de stage suivantes est imposée. Aussi, au-delà de trois journées pédagogiques prévues au calendrier de stage, une reprise des journées de stage est exigée. Ici encore, les modalités de reprise seront déterminées conjointement par la personne superviseure et la personne enseignante associée.

SUPLÉANCE EN STAGE

La personne stagiaire peut effectuer de la suppléance (rémunérée) pendant son stage (Réf. : convention nationale des enseignants, annexe 43), selon les règles suivantes :

- La personne étudiante n'est pas obligée d'accepter de faire de la suppléance et aucune forme de pression ne doit être exercée par les milieux à cet effet.
- Dans tous les cas, l'étudiant doit obtenir l'accord des personnes enseignante associée, et superviseure pour faire de la suppléance.
- L'étudiant doit aviser, par courriel, la personne superviseure aussitôt qu'une suppléance est confirmée.
- Le stagiaire doit réaliser, dans les délais, les travaux demandés et demeurer disponible pour les activités prévues à l'université dans le cadre de son stage.
- Dans une situation où l'enseignant associé est absent, la personne stagiaire peut effectuer une suppléance dans sa classe, et ce, pour un maximum de 5 jours.
- Sans dépasser le maximum de 5 jours mentionné ci-dessus, la personne stagiaire pourrait effectuer une suppléance dans une autre classe de l'école pour l'équivalent de 2 jours.
- Idéalement, la suppléance devrait s'effectuer durant la seconde moitié du stage.

L'application de cette exception pour le stage III est conditionnelle à son acceptation par les syndicats locaux.

DIFFICULTÉS À DÉMONTRER LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT ATTENDU

Dans le cas où des compétences ou des attitudes professionnelles sont à risque d'échec, la personne superviseure remplira le formulaire de rétroaction et établira un contrat d'engagement. La personne superviseure pourra également convenir, avec la personne enseignante associée, d'une supervision supplémentaire. Cette visite compléterait le processus d'évaluation de la personne stagiaire. S'il est jugé à propos, des enregistrements vidéo peuvent également être exigés et pris en compte lors de l'évaluation des compétences ciblées. Il demeure qu'une personne stagiaire peut se retrouver en situation d'échec au stage même si la personne superviseure universitaire n'a pas rempli le formulaire de rétroaction lors de la première supervision. Il est à noter qu'un arrêt des prises en charge par la personne stagiaire peut survenir dans le cas de difficultés marquées, à la demande du milieu scolaire (personne enseignante associée

ou direction de l'établissement) ou à la suite d'une concertation avec la personne superviseure. Dans de tels cas, la personne stagiaire est automatiquement en échec et la personne superviseure doit la référer au Comité de reprise de stage du BÉPEP en vue d'une éventuelle reprise du stage l'année suivante. S'il s'agit d'un stage II, III ou IV, la personne stagiaire devra entreprendre un processus de Consolidation des compétences professionnelles.

ARRÊT VOLONTAIRE DU STAGE PAR LA PERSONNE STAGIAIRE

Pour diverses raisons, il arrive que la personne stagiaire décide de mettre fin au stage. Cette décision est considérée comme un abandon de stage. La personne stagiaire est alors référée au Comité de reprise de stage du BÉPEP en vue d'une éventuelle reprise du stage l'année suivante. S'il s'agit d'un stage II, III ou IV, elle devra entreprendre un processus de Consolidation des compétences professionnelles.

ARRÊT DU STAGE PAR DES AUTORITÉS MÉDICALES

Lorsqu'une suspension d'activités est prescrite par des autorités médicales reconnues, un stage peut être interrompu. La personne stagiaire pourra poursuivre son stage, selon certaines modalités, dès que le verdict l'autorisera, si le calendrier de stage le permet. Dans tous les cas, les recommandations médicales devront être respectées.

7. COORDONNÉES DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA FORMATION AU BÉPEP

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

3351, boul. des Forges, C.P. 500

Trois-Rivières (Québec) G8Z 4M3

Téléphone: 819-376-5095 ou 819-376-5011, poste 3601 / Sans frais : 1-800-365-0922

Télécopieur: 819-376-5127

Direction du Département des sciences de l'éducation

Sylvain Vermette

Courriel: Dir.Dep.Scducation@uqtr.ca

Direction du programme BÉPEP

Responsable du cheminement des personnes étudiantes au BÉPEP

Stéphane Martineau

Courriel: Dir.Prem.Cycle.Bepep@uqtr.ca

Responsable pédagogique des stages

Responsable des aspects pédagogiques des stages, du soutien à l'équipe des stages et de la démarche de Consolidation des compétences professionnelles

Anderson Araújo-Oliveira

Courriel: rps.bepep@uqtr.ca

Personne spécialiste en sciences de l'éducation

Soutien au responsable pédagogique dans la réalisation de ses fonctions

Geneviève Boisvert

Courriel : rps.bepep@uqtr.ca

Direction du bureau de la formation des maitres

Responsable du bureau de la formation des maitres et des personnes agentes de stage

Kristina Pilaeva

Courriel: bfm@uqtr.ca

Personne agente de stage

Responsable des placements et de la collaboration avec les centres de services scolaires

Lisa-Marie Lemire

Courriel: stage.bepep@uqtr.ca

ANNEXE : GRILLES DE CHEMINEMENT AU BÉPEP

BACCALAURÉAT D'ÉDUCATION AU PRÉSCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE (7990)

2016-3

1 ^{ère} année	Automne	PDG1054 Approche curriculaire et programme de formation de l'école québécoise	PDG1075 Fondements à l'enseignement de la langue maternelle	PDG1076 Fondements à l'enseignement des mathématiques	PPG1008 Facteurs et processus de développement du langage de l'enfant	PPG1020 Identité professionnelle I : les enjeux de la profession (2 cr.)	PED1023 Stage I : immersion dans le milieu scolaire (1 cr.)
	Hiver	PDG1025 Histoire des idées et des institutions éducatives	PDG1030 Laboratoire d'initiation à l'intervention pédagogique	PDG1041 Fondements à l'enseignement des sciences humaines (2 cr.)	PPG1017 Développement cognitif, apprentissage et stratégies pédagogiques	PRS1012 Fondements de l'éducation préscolaire	PSD1046 Développement social et émotionnel de l'élève
2 ^e année	Automne	DID1095 Didactique des mathématiques au primaire I	DID1098 Didactique des sciences humaines au préscolaire et au primaire	DID1114 Didactique de la lecture au préscolaire et au primaire	HPE1006 Courants pédagogiques contemporains et philosophie de l'éducation	PDG1040 Éthique et déontologie en éducation (2 cr.)	PDG1042 Fondements à l'enseignement de la science et de la technologie (2 cr.)
	Hiver	DID1096 Didactique des mathématiques au primaire II	DID1099 Didactique des sciences et de la technologie	DID1115 Didactique de l'écriture au préscolaire et au primaire	EDU1033 Atelier de pratiques sur la planification, l'évaluation et la gestion de classe (1 cr.)	PRS1011 Activités et projets pédagogiques au préscolaire	PED1024 Stage II : interventions didactiques
3 ^e année	Automne	DME1005 Évaluation des apprentissages	EEI1016 Gestion de classe, difficultés comportementales et pédagogies institutionnelles	EEI1017 Interventions auprès des élèves en difficulté d'apprentissage	PDG1074 Fondements de l'éthique et de la culture religieuse (2 cr.)		TLE1030 Utilisation pédagogique des technologies
	Hiver	DCA1015 Difficultés d'apprentissage en français au préscolaire et au primaire (2 cr.)	DCA1016 Difficultés d'apprentissage en mathématiques au préscolaire et au primaire (2 cr.)	DID1117 Communication orale et didactique de l'oral	PDG1043 Interventions en pédagogies de projet	PPG1021 Identité professionnelle II : les défis de la profession (2 cr.)	PED1041 Stage III : interventions pédagogiques (4 cr)
4 ^e année	Automne	EEI1015 Inclusion scolaire. Répondre à la diversité en classe ordinaire (2 cr.)	PPG1022 Identité professionnelle III : synthèse de la formation et insertion professionnelle (2 cr.)				PED1042 Stage IV : internat à l'école primaire (8 cr.)
	Hiver	DID1116 Didactique de l'éthique et de la culture religieuse (2 cr.)	PDG1026 Organisation de l'éducation au Québec	PED1022 Stratégies pédagogiques, pluriethniques et collaboration entre l'école, les familles et les communautés	PED1016 Éveil à l'expression artistique au préscolaire et au primaire	OPTIONNEL (un parmi) EAR1002 Didactique de l'art dramatique au primaire EAR1027 Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire EEI1053 Pédagogie adaptée en contexte de service de garde SRE1005 Démarches de recherche et pratique professionnelle en éducation (cours en ligne) PDG1079 Approche culturelle de l'enseignement PED1038 Jeu et psychomotricité en service de garde (cours en ligne) PPG1025 Les neurosciences et l'activité éducative précoce en service de garde (cours en ligne) EDU1031 Fondements des troubles du comportement alimentaire (cours en ligne)	

BACCALAURÉAT D'ÉDUCATION AU PRÉSCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE (7990)

2007-3

1 ^{ère} année	Automne	PDG1025 Histoire des idées et des institutions éducatives	PDG1028 Fondements à l'enseignement des mathématiques (2 cr)	PDG1054 Le renouveau pédag. et le programme de formation de l'école québécoise	PPG1008 Facteurs et processus de développement du langage de l'enfant	PPG1017 Dével. cognitif, apprentissage et pratiques pédagogiques	PED1023 Stage I : immersion dans le milieu scolaire (1 cr)
	Hiver	HPE1006 Courants pédagogiques contemporains et philosophie de l'éducation	PDG1029 Fondements à l'enseignement de la langue maternelle (2 cr)	PDG1030 Laboratoire d'initiation à l'intervention pédagogique	PDG1041 Fondements à l'enseignement des sciences sociales (2 cr)	PDG1042 Fondements à l'enseignement de la science et de la technologie (2 cr)	PSD1046 Développement socio-affectif de l'élève
2 ^e année	Automne	DID1076 Didact. du français : apprentissage de la lecture	DID1095 Didactique des mathématiques au primaire I	DID1098 Didactique des sciences humaines	DID1099 Didactique des sciences et de la technologie	PPG1020 Identité professionnelle I : les enjeux (2 cr)	PRS1012 Fondements de l'éducation préscolaire
	Hiver	DID1096 Didactique des mathématiques au primaire II	DLA1015 Didactique du français: apprentissage de l'écriture	PDG1043 Interventions en pédagogies de projet	PRS1011 Projets d'innovations pédagogiques au préscolaire		PED1024 Stage II : interventions didactiques
3 ^e année	Automne	DME1005 Évaluation des apprentissages	EEL1016 Gestion de la classe et difficultés comportementales	EEL1017 Interventions auprès des élèves en difficulté d'apprentissage	PED1022 École, familles, communautés et pluriethnicité	PPG1021 Identité professionnelle II : les défis (2 cr)	TLE1030 Utilisation pédagogique des technologies
	Hiver	DCA1015 Difficultés d'apprentissage en français	DCA1016 Difficultés d'apprentissage en mathématiques	EEL1015 Inclusion en classe ordinaire des élèves ayant des besoins spéciaux (2 cr)	PDG1040 Ethique et déontologie en éducation (2 cr)	PED1034 La communication orale et écrite en contexte d'enseignement (2 cr)	PED1025 Stage III : interventions pédagogiques (5 cr)
4 ^e année	Automne					PPG1022 Identité professionnelle III : synthèse de la formation	PED1015 Internat à l'école primaire (10 cr)
	Hiver	DID1100 Didactique de l'éthique et des cultures religieuses	PDG1026 Organisation de l'éducation au Québec	SRE1004 Introduction aux démarches de recherche en éducation (2 cr)	OPTIONNEL (blocs arts) : EAR1002 Atelier d'expression dramatique OU EAR1027 Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire OU PED1016 Eveil à l'expression artistique au préscolaire et au primaire	COMPLÉMENTAIRE	